

Points de Vigilance
en EMS et établissements sociaux
devant un ou plusieurs cas suspects ou
confirmés d'infection à coronavirus
2019-nCoV

version 5 du 20/03/2020





Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 2 sur 8

Sommaire

Liste des abréviations	2
Présentation générale	3
Organisation générale	4
Logistique et circuits.....	5
Organisation de la prise en charge des résidents	6
Information et Communication.....	7
Liens et documents utiles.....	8

Liste des abréviations

ARS	Agence régionale de santé
CPias	Centre d'appui et de prévention des infections associées aux soins
DAE	Déchet d'activité économique
DAOM	Déchet assimilable aux ordures ménagères
DASRI	Déchet d'activité de soins à risque infectieux
EMS	Établissement médico-social
EPI	Équipement de protection individuelle



Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 3 sur 8

Date	Modifications apportées
20/03/2020	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'un paragraphe dédié aux professionnels• Précision sur le cohorting• Précision sur les soins de kiné respiratoire
18/03/2020	<ul style="list-style-type: none">• Élargissement de la conduite à tenir aux cas suspects• Suppression de l'arrêt des admissions• Détail sur le tri des déchets
09/03/2020	<ul style="list-style-type: none">• Élargissement du document aux établissements sociaux.• Rajout de la situation de contact étroit à limiter• Déclinaison de la filière d'élimination des déchets selon le type de structure• Complément d'information sur les mesures relatives à l'organisation des repas des résidents.

Présentation générale

Le présent document a pour objectif de rappeler les différents points de vigilance dans la gestion d'un épisode impliquant un ou plusieurs cas de Covid-19 parmi les résidents et/ ou les professionnels en EMS. Il s'agit d'une check-list qui collige les points de vigilance qui contribuent à une gestion optimale de la situation. Il complète mais ne reprend pas les éléments diffusés au niveau national. Le document est établi au regard des connaissances actuelles et est susceptible d'évoluer.

Définition du contact étroit : personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats. Ou qui a prodigué directement des soins ou assisté à des soins à un cas confirmé sans moyen de protection adapté



Points de vigilances en EMS et structures sociales

devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 4 sur 8

Organisation générale

- Arrêt des sorties non indispensables des résidents (y compris sorties en famille, consultations externes, hospitalisation programmées etc.)
- Arrêt/limitation des visites
- Arrêt des animations pour tous les résidents
- Activer la cellule de crise prévue dans le cadre du plan bleu.
- Identifier un référent Covid-19 au sein de la structure. Il sera membre de la cellule de crise et garant du respect des mesures d'hygiène prescrites et assurera le lien avec l'ARS.
- Sensibiliser les professionnels à limiter les situations de promiscuité (*ex : affluence dans les vestiaires*).
- Prévoir, si nécessaire, un renfort en personnel pour assurer la continuité des soins de jour comme de nuit
- Organiser une sectorisation des professionnels par niveau/secteur de jour comme de nuit
- Prévoir la possibilité d'une procédure dégradée en termes de tâches.
Exemple : animateur qui participe à l'aide au repas, à la logistique etc.
- Limiter les situations de contact étroit avec des cas : contact de moins d'1 mètre et/ ou de plus de 15 minutes.
- S'assurer que les fiches LATA (limitation et arrêt de thérapies actives) sont disponibles pour chacun des résidents.
- S'assurer que les mesures attendues pour la prise en charge en cas de décès pourront être mise en place.

Professionnels

Au regard de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 14/03/2020 (référence en annexe) :

- Prévoir l'identification des professionnels à risque de développer une forme grave
- Dans la mesure du possible les retirer des services à risque, à défaut prévoir un port du masque chirurgical systématique sur la totalité du temps de travail, dans le respect des conditions d'utilisation, de tolérance.



Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 5 sur 8

Logistique et circuits

Dotation en matériel :

S'assurer de disposer du matériel suivant en quantité suffisante et de la capacité de réapprovisionnement en cas de besoin :

- masques chirurgicaux et appareils de protection respiratoire type FFP2 (cf. kiné respiratoire),
- solution hydro-alcooliques,
- savons et essuie-mains à usage unique,
- gants à usage unique (dans le cadre des précautions standard),
- produits désinfectants (javel ou autre désinfectant virucide EN14476),
- sacs poubelle DASRI,
- mouchoirs en papier.

Gestion du linge et de l'environnement :

- Mesures de prévention : se référer à l'avis de la SF2H relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un cas confirmé à 2019-nCoV et à la protection des personnels du 07 février 2020 [[lien](#)].
- L'utilisation de l'eau de Javel nécessite le respect de certaines règles notamment de dilution.
- Il est conseillé de ne pas confier le linge des résidents aux familles durant cette période.

Le virus a une capacité de survie dans l'environnement de 3h sur surfaces sèches et jusqu'à 6 jours sur surfaces humides. Ceci justifie un entretien minutieux idéalement pluriquotidien, à minima quotidien ciblant plus particulièrement :

- les poignées de porte,
- les mains courantes,
- les boutons (télécommandes, interrupteurs, sonnettes, ascenseur etc.)

Déchets :

En EMS et HAD :

Les déchets liés à la prise en charge de cas suspects ou confirmés seront éliminés dans la filière DASRI.

Remarque : le rythme d'élimination des DASRI est fonction de la quantité produite, il pourra être nécessaire de revoir avec le prestataire la fréquence d'enlèvement.

Structures sociales et à domicile :

En l'absence de filière DASRI existante, les déchets (EPI, mouchoirs...) devront être éliminés après usage dans un sac hermétiquement fermé *via* la filière DAOM classique sans manipulation.

Les déchets liés à des soins (ex : seringues, aiguilles, compresses etc.) seront éliminés en filière DASRI à l'instar de ce qui était existant en amont de l'épidémie.

Remarque : les déchets ne devront en aucun cas être éliminés dans les bacs jaunes de la filière de recyclage.



Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 6 sur 8

Livraisons :

Afin de limiter la diffusion du pathogène à l'extérieur de la structure, il est attendu que :

- option 1 : les livreurs s'équipent d'un masque chirurgical avant d'entrer dans l'établissement et réalisent une désinfection des mains avec un produit hydro-alcoolique après le retrait du masque au moment de quitter l'établissement.
- option 2 : les livreurs restent à l'extérieur de la structure et ce sont les professionnels de l'établissement qui s'occupent de la collecte et de la distribution des éléments livrés.

Organisation de la prise en charge des résidents

Cohorting

Chaque fois que cela sera possible, réorganiser les services de façon à créer un secteur dédié à la prise en charge de résidents Covid-19 confirmés/ suspectés avec une équipe dédiée,

À défaut, maintenir les résidents Covid-19 confirmés/ suspectés dans leurs chambres actuelles et leur dédier une équipe de soignants,

À défaut, organiser les soins de façon à prendre en charge les résidents Covid-19 confirmés/ suspectés en fin de programme.

Organisation des soins :

- Limiter le recours à des professionnels extérieurs
- Les cas confirmés de Covid-19, doivent être pris en charge en respectant les précautions « standard » complétées des précautions de type « gouttelette » et « contact ».
- Respecter les consignes d'habillement et de déshabillage
- Si kinésithérapie respiratoire nécessaire remplacer le port du masque chirurgical seul par le port d'un masque FFP2 + lunettes de protection
- Prévoir une désinfection des mains des résidents avec l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique chaque fois que la sortie de la chambre sera nécessaire.

Soins de nursing :

- Organiser la planification des soins de façon à prendre en charge les résidents Covid-19 par une équipe dédiée ou à défaut, en dernier. Adopter cette même organisation lors des changes en cours de journée ou la nuit.

Gestions des excréta

Une excrétion virale dans les selles est possible et justifie les mesures suivantes :



Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 7 sur 8

- Pour les résidents continents : proscrire l'utilisation des sanitaires communs ou ceux d'un autre résident.
- Pour les résidents incontinents :
 - prévoir l'élimination des protections en DASRI (sacs jaunes).
 - si utilisation de bassin, prévoir l'utilisation de sac avec gélifiant type Care bag® à éliminer en DASRI. Le recours au lave-bassin, si l'établissement en dispose, doit se faire dans les règles des bonnes pratiques d'utilisation de ce dispositif médical.

Repas

La prise de repas pourra être faite selon deux modalités :

- Idéalement, en chambre avec du personnel dédié exclusivement à l'ensemble des cas covid-19 confirmés/suspectés qui nécessitent une aide à la prise.
- À défaut, repas pris en salle à manger.
 - S'assurer que l'arrivée à la salle de restauration et le départ s'effectue sans regroupement de personne (ex : ascenseur) et permette de respecter des distances d'au moins 1 mètre entre les personnes.
 - Option 1 : services séparés dans l'espace avec 2 équipes distinctes
 - Option 2 : services séparés dans le temps : 1^{er} service pour les asymptomatiques puis après entretien second service pour les résidents Covid-19 confirmés/ suspectés
 - Dans tous les cas veiller à la réalisation d'un entretien des surfaces à la fin de chaque service.

Information et Communication

- Communication générale : seule l'ARS est habilitée à communiquer.
- L'établissement informe à la fois les professionnels, les résidents et leurs familles et/ou leurs instances représentatives. Il s'agira à ce moment-là, de privilégier un document unique (note d'information, courrier etc.) en lien avec l'ARS et le responsable de la structure.
- Informer le médecin du travail pour la prévention et la gestion des cas parmi les professionnels.



Points de vigilances en EMS et structures sociales
devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SRAS-Cov-2

Version 5
Rédaction : FB/CBS
20/03/2020
Page 8 sur 8

Liens et documents utiles

Recommandations SF2H :

Avis de la SF2H : relatif au [traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confirmé à 2019-nCoV et à la protection des personnels](#) du 07 février 2020

Site du ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Prise en charge du corps d'un patient décédé :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=764>

Avis provisoire Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=776>

Documents CPias BFC

Sont disponibles sur le site du CPias BFC [[lien](#)]